Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 076-247600620-20201015-DEL2020_10_8-DE

Millésime : 2020 - Feuillet n° _____

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020

Délibération n° **DEL2020_10_8**
Intitulé : **TRANSFERT DES AGENTS DU RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS DU CCAS DE LA VILLE D'YVETOT A YVETOT NORMANDIE, REMBOURSEMENT DU SALAIRE D'OCTOBRE 2020 DE L'EDUCATRICE, DENOMINATION DU RAM INTERCOMMUNAL**
Administration générale - Ressources humaines - Autres

*

L'an deux mille vingt , le quinze octobre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle des Quatre Saison à Ste Marie des Champs, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 9 octobre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 9 octobre 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 33 Représentés : 9

Présents :
Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Stephanie ETIENNE, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Louis EUDIER, Madame Celine DAMBRY, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gerard LEGAY, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BOS, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Catherine DUCHESNE

Absents :
Monsieur Raphael DIRAND, Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Laurent BENARD

Absents représentés :
Madame Francoise DENIAU donne pouvoir à Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Eric CARPENTIER donne pouvoir à Madame Celine DAMBRY, Madame Regine HAUZAY donne pouvoir

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 076-247600620-20201015-DEL2020_10_8-DE

à Monsieur Gerard LEGAY, Monsieur Remy PATIN donne pouvoir à Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Mario DEMAZIERES donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS, Madame Yvette DUBOC donne pouvoir à Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Marie Claude HERANVAL donne pouvoir à Madame Herleane SOULIER, Madame Charlotte MASSET donne pouvoir à Monsieur Michael DODELIN, Madame Dominique TALADUN donne pouvoir à Monsieur Thierry SOUDAIS

Administration:
Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Monsieur Sébastien DUARTE,

Monsieur Vincent LEMETTAIS est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Gerard CHARASSIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Au titre de sa compétence « Action sociale », et à la demande de la CAF de Seine-Maritime, Yvetot Normandie a signé le 11 mars 2019 une Convention Territoriale Globale (CTG) afin de définir un projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic tenant compte d'un ensemble de problématiques du territoire et associant l'ensemble des acteurs concernés en interne et en externe (habitants, associations, collectivités territoriales…).

Le diagnostic porte sur trois thématiques :

- l'accès aux droits (réalisé au premier semestre 2019)
- la petite enfance (réalisé au second semestre 2019)
- l'enfance, la jeunesse et la parentalité (prévu second semestre 2020)

En matière de petite enfance, les objectifs du diagnostic étaient les suivants :

- identifier et analyser les besoins des familles allocataires sur ce territoire
- contribuer à la prise de décision sur l'évolution de l'offre sur ce territoire

Le résultat du diagnostic a été présenté en conseil communautaire le 13 février 2020 (délibération en annexe). Sur la base de ce diagnostic, le conseil communautaire a décidé de créer à compter du 1er septembre 2020 un Relais d'Assistants Maternels Intercommunal. Par délibération en date du 9 juillet 2020, le conseil communautaire a décidé de reporter cette création au 1er novembre 2020. Le CCAS de la ville d'Yvetot, gestionnaire du RAM communal jusqu'au 31 octobre 2020, a délibéré dans le même sens.

Comme évoqué dans la délibération du 13 février 2020, la création du RAM intercommunal emporte le transfert des agents du CCAS de la ville d'Yvetot à Yvetot Normandie. En effet, en application de l'article L. 5211-4-1 du Code général des collectivités territoriales « *les fonctionnaires territoriaux et agents territoriaux non titulaires qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service ou une partie de service transféré […] sont transférés dans l'établissement public de coopération*

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 076-247600620-20201015-DEL2020_10_8-DE

intercommunale. Ils relèvent de cet établissement dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs. »

Il convient donc de transférer les personnels à temps complet du Relais d'Assistants Maternels du CCAS de la ville d'Yvetot à savoir : la responsable du RAM (grade de Puéricultrice de classe supérieure) ainsi que l'Educatrice territoriale de jeunes enfants. Cette dernière ayant été recrutée au 1er octobre par le CCAS pour préparer le volet intercommunal du RAM, il convient de rembourser au CCAS les frais de rémunération correspondant au mois d'octobre 2020.

Les conditions de transfert de ces deux agents ont été validées par le comité technique lors de sa séance du 24 septembre 2020 pour Yvetot Normandie. Le comité technique du CCAS se prononce le 14 octobre 2020.

Pour effectuer le transfert de ces agents au sein d'Yvetot Normandie, il est nécessaire de créer deux postes permanents au budget principal de la CCYN relevant des cadres d'emplois précités.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-4-1,
vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
vu le tableau des effectifs de la collectivité,
considérant l'avis favorable du Comité Technique d'Yvetot Normandie en date du 24 septembre 2020,
considérant l'avis -- du Comité Technique du CCAS de la ville d'Yvetot en date du 12 octobre 2020,
considérant le rapport présenté,
considérant que le projet

Article 1er – de créer un poste de puéricultrice de classe supérieure à temps complet à compter du 1er novembre 2020.

Article 2 – de créer un poste d'éducateur territorial de jeunes enfants à temps complet à compter du 1er novembre 2020 et de dire que ce poste pourra être pourvu par un agent titulaire ou contractuel.

Article 3 – de rembourser au CCAS de la Ville d'Yvetot la rémunération et charges sociales de l'éducatrice correspondants au mois d'octobre 2020.

Article 4 – de décider de maintenir la dénomination « Le Jardin des Petits » pour le RAM intercommunal.

Article 5 – La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget principal.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le
ID : 076-247600620-20201015-DEL2020_10_8-DE

Résultat du vote : à la majorité, avec :

Pour : 40

Contre : 1

Pas de participation : 1

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER

